

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02998

Numéro SIREN : 813 098 795

Nom ou dénomination : ABOUSHRIF PREMIER

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2023 sous le numéro de dépôt 19982

# ABOUSHRIF PREMIER

SARL  
au capital de 2 500 Euros  
Siège social : 1 RUE DE L HOTEL DIEU 95100 ARGENTEUIL  
R.C.S. de Pontoise : 813098795

## Procès-verbal des décisions unanimes des associés

Le 30/09/2023,

Les associés de la société ABOUSHRIF PREMIER, SARL au capital de 2 500 Euros , dont le siège social est situé au 1 RUE DE L HOTEL DIEU 95100 ARGENTEUIL, ont pris les décisions suivantes :

## Décisions

### DECISION N°1

Les associés approuvent les comptes de clôture de liquidation et constate ce jour la clôture de la liquidation. Ceux-ci mentionnent un solde de liquidation de 0 euro.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

### DECISION N°2

Monsieur ABOUSHRIF Salah se voit déchargé ce jour de sa mission de liquidateur. Quitus entier lui en est donné.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

### DECISION N°3

La formalité de clôture de liquidation comprenant la demande de radiation de la société, sera

déposée au RCS de Pontoise.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Les associés et vaut fiche de présence.

Signature des intervenants :

ABOUSTRID

01/01/2023

30/09/2023

SARL

SIRET 1 0 9 8 7 9 5 0 0 0 1 2 Mèl :

Ancienne adresse en cas de changement

SIRET

Activités exercées

## 1. Résultat fiscal

0 Déficit 181

Bénéfice imposable à 15 %

0

## 2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238  
quindecies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0%

## 3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité nouvelle génération,  
art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur art. 44 octies A Autres dispositifs Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies Société d'investissement immobilier  
cotée Bénéfice ou déficit exonéré  
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées relevant du  
taux de 15%

## 4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4** (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Tél:

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date: 31/10/2023

Lieu: Argentail

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Qualité et nom du signataire: Gerard M. Aboucheif

Signature: Aboushrij Salah

Examen de conformité  
fiscale (ECF)

prestataire :



Désignation de l'entreprise		ABOUSHRIF PREMIER		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		01 RUE DE L'HOTEL DIEU		95100 ARGENTEUIL	
SIRET		8 1 3 0 9 8 7 9 5 0 0 0 1 2			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		9		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le	
				30 09 2023	
		Brut		Amortissements – Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
<b>ACTIF</b>					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	<b>Total I (5)</b>		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	4 065 074	4 065
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	98 086	98
	Charges constatées d'avance *		092	094	
<b>Total II</b>		096	4 163 098	4 163	
<b>Total général (I + II)</b>		110	4 163 112	4 163	
<b>PASSIF</b>					
				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		2 500
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves	( dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132
	Report à nouveau		134		(49 363)
	Résultat de l'exercice		136		(181)
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	<b>Total I</b>		142		(47 045)
Provisions pour risques et charges					
<b>Total II</b>		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		21
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		
	Autres dettes	( dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169		51 186
	Produits constatés d'avance		174		
<b>Total III</b>		176		51 207	
<b>Total général (I + II + III)</b>		180		4 163	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2023

## N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ABOUSHRIF PREMIER

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net	
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		
		Autres		
	Immobilisations corporelles			
	Immobilisations financières			
		<b>Total I</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés		
		Autres	4 065	511
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		98	1 312
Charges constatées d'avance				
		<b>Total II</b>	4 163	
		<b>Total général (I + II)</b>	4 163	
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel		2 500	2 500
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		(49 363)	(20 343)
	Résultat de l'exercice		(181)	(29 021)
	Provisions réglementées			
		<b>Total I</b>	(47 045)	(46 863)
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
<b>Total II</b>				
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées		21	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés			
	Autres dettes		51 186	48 687
Produits constatés d'avance				
		<b>Total III</b>	51 207	48 687
		<b>Total général (I + II + III)</b>	4 163	1 824

②

## COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 sages A bis 14 / Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL ABOUSHRIF PREMIER		Néant <input type="checkbox"/>		
		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
A – RÉSULTAT COMPTABLE						30 09 2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	75	089	
	Production vendue	{	Biens dont export et livraisons	215	214			
			Services * dont intracommunautaires	217	218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
Autres produits				230				
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>				232		75	089	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	33	100	
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	708		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)				242	11	323	
	Impôts taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243	244	142		
	Remunerations du personnel *				250	27	090	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2	907	
	Dotations aux amortissements *				254			
	Dotations aux provisions				256			
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259	262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>				264		75	270	
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>				270		(181)		
Produits financiers (III)	280							
<b>Charges financières (V)</b>				294				
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>				290				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347	300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348				
<b>Impôt sur les bénéfices * (VII)</b>						306		
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES</b> Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310		(181)		
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	181	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324				
	Divers * dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		( Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
<b>Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>						997		
Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987			342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989					
ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138					
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344					
ZFANG (44 quaterdecies)	345							
BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
DÉDUCTIONS	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352		354	181	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * 55 447 dont imputés sur le résultat					360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370		372	181	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

# COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

2033-B-SD

## EXTENSION 1

Libellé



## DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ABOUSHRIF PREMIER

		Exercice N	Exercice N - 1
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	75 089	138 634
	Production vendue { biens services		
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		1 302
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>	75 089	139 936
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	33 100	73 922
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	708	2 434
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	11 323	15 004
	Impôts, taxes et versements assimilés	142	502
	Rémunérations du personnel	27 090	71 802
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	2 907	5 190
	Dotations aux amortissements		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		33
	<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	75 270	168 886

<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		(181)	(28 951)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		70
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>		(181)	(29 021)

③

## IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations de l'exercice		Diminutions dotations amortissements aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
8													
9													
10													
Total	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 saphes A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		ABOUSHRIF PREMIER		Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	
		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681	683					
Autres immobilisations incorporelles	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715		2			
Constructions	720	725		3			
Installations techniques, matériel et outillage	730	735		4			
Inst. générales agencements et aménagements divers	740	745		5			
Matériel de transport	750	755		6			
Autres immobilisations corporelles	760	765		7			
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>		<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>	<b>780</b>		
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	55 447				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI) 982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter					
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984	55 447				
Déficits de l'exercice		860	181				
Total des déficits restant à reporter		870	55 629				
<b>III DIVERS</b>							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>ABOUSHRIF PREMIER</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 30/09/2023		Données en nombre de mois : 9	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>					
<b>I – Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
<b>TOTAL 1</b>				<b>106</b>	
<b>II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
<b>TOTAL 2</b>				<b>144</b>	
<b>III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
<b>TOTAL 3</b>				<b>152</b>	
<b>IV – Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée				<b>(Total 1 + Total 2 - Total 3)</b>	
				<b>137</b>	
<b>V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	
				<b>0</b>	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE * 023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024		016	
Date de cessation					

<sup>(1)</sup> Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § « Répartition des salariés »

⑥

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1) Néant

Exercice clos le <b>3 0 0 9 2 0 2 3</b>		SIREN <b>8 1 3 0 9 8 7 9 5</b>	
Dénomination de l'entreprise <b>ABOUSHRIF PREMIER</b>			
Adresse (voie) <b>01 RUE DE L'HOTEL DIEU</b>			
Code postal <b>9 5 1 0 0</b>		Ville <b>ARGENTEUIL</b>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

**I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	

**II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1) Néant \*

Exercice clos le 3 0 0 9 2 0 2 3 SIREN 8 1 3 0 9 8 7 9 5  
 Dénomination de l'entreprise **ABOUSHRIF PREMIER**  
 Adresse (voie) 01 RUE DE L'HOTEL DIEU  
 Code postal 9 5 1 0 0 Ville ARGENTEUIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Voie   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Voie   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2023

